



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 3674

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Lionel Causse.

M. Lionel Causse. Réapparu à la mi-novembre 2020, le virus H5N8 – dont il importe de préciser, compte tenu du contexte sanitaire, qu'il n'est pas transmissible à l'homme – s'est rapidement répandu en France, notamment dans mon département, les Landes, région qui regroupe la plus grande densité d'élevages avicoles.

Avec plus de 270 foyers, principalement dans les élevages de canards, la situation est extrêmement tendue et nous rappelle tragiquement la dernière épidémie de 2016-2017. À ce jour, plus d'un million de canards ont été abattus de manière préventive. C'est évidemment un drame sanitaire, économique, mais aussi humain.

Monsieur le ministre, vous êtes venu dans les Landes, le 8 janvier, à la rencontre des acteurs locaux mobilisés dans la gestion de cette crise ; je tiens à vous en remercier. Votre venue témoigne de la mobilisation du Gouvernement en faveur de la filière.

Lors de cette visite, vous avez annoncé de mesures concrètes, efficaces et rapides à appliquer : les abattages systématiques, la création de vides sanitaires et la réquisition d'abattoirs permettront d'endiguer rapidement le virus. En outre, vous avez annoncé l'indemnisation des agriculteurs pour le dépeuplement et le nettoyage des élevages, ainsi que le versement d'un acompte de 70 à 75 %. Ces mesures ont permis – et je le salue – de clarifier la situation et d'offrir la visibilité nécessaire au redémarrage de la production le plus vite possible.

Cependant, c'est la deuxième fois en quatre ans qu'une épizootie d'influenza aviaire touche la production agricole française.

M. Jean Lassalle. C'est vrai !

M. Lionel Causse. La France représente les trois quarts de la production mondiale de foie gras, et 20 % des poulets landais sont vendus à l'export. Les conséquences économiques de long terme seront donc lourdes.
(M. Jean Lassalle applaudit.)

Afin de progresser dans la prévention de ces risques sanitaires, les parlementaires se tiennent prêts à réfléchir, à agir et à établir un retour d'expérience à partir de la gestion de ces deux crises successives, ce qui mériterait, selon moi, un espace de travail dédié au sein de notre institution.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dire où en est la situation à ce jour ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. Loïc Prud'homme. Elle est hors de contrôle !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Je pense en effet qu'un travail conjoint entre le Gouvernement et la représentation nationale est nécessaire. À mon tour, je tiens à préciser de manière solennelle que, si cette influenza aviaire est fortement contagieuse chez les canards, elle ne l'est pas pour l'homme. Je le dis donc : continuez à manger du canard, du foie gras, du poulet et des œufs, il n'y a aucun risque à déguster nos bons produits du terroir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem. – MM. Olivier Becht et Jean Lassalle applaudissent également.)*

S'il y a des conclusions à tirer de cette crise, c'est avant tout la grande solidarité de la filière, du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras – CIFOG – aux vétérinaires en passant par les élus des Landes, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Vendée et des Deux-Sèvres, la mobilisation a été générale. Or, cette mobilisation face à l'incendie, elle doit se poursuivre au-delà, pour que tous, nous tirions ensemble les conséquences de la crise.

M. Loïc Prud'homme. C'est du bla-bla !

M. Julien Denormandie, ministre . À cet égard, mon message sera très clair : notre modèle n'a pas à être remis en cause, et ceux qui prônent l'arrêt de l'élevage en plein air se trompent. *(M. Loïc Prud'homme proteste.)* La vraie question en revanche est de savoir si, lorsque cette influenza aviaire arrive, transportée par les oiseaux migrateurs qui traversent notre pays en provenance de l'Europe de l'Est du Nord, nos dispositifs de contrôle et de protection sont suffisamment performants. Or, force est de constater que ce qui avait été établi en 2017 allait dans le bon sens mais n'était pas suffisant.

Cent millions d'euros sont prévus dans le plan de relance pour la modernisation des élevages et des mesures de biosécurité. Cela doit nous permettre de réviser les dispositifs issus de 2017, ce que nous ferons collégialement, je m'y engage. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3674

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2021](#)